

Le Triporteur

NOVEMBRE 2023 #25



> VOTRE CALENDRIER DE COLLECTES 2024
EN TÉLÉCHARGEMENT SUR NOTRE SITE INTERNET

sictom
VAL DE SAÔNE



Éric MASOYÉ
Président du SICTOM
du Val de Saône

SOMMAIRE

- 1 · Edito
 - Le chiffre-clé
 - Organisation des parcours de collecte 2024
 - Permanence de Gray
- 2 · Infos SYTEVOM
- 3 · Biodéchets
 - L'astuce 0 déchets pour les enfants
- 4 · Calendrier de collectes 2024

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le SICTOM Val de Saône a toujours su être un territoire pilote depuis de nombreuses années. La mise en place de 552 « Biotivors » sur la collecte des biodéchets en PAV (point d'apport volontaire) est un franc succès. Nous avons osé expérimenter sur l'ensemble de notre territoire un process totalement innovant. Certes, la complexité d'un prototype nous a contraints d'apporter des améliorations techniques sur le camion de collecte et sur certains PAV. Toutes ces modifications sont quasiment terminées et rendent désormais ce dispositif fiable.

Dans cette première phase de déploiement, 1000 kg / an / PAV ont été collectés, soit plus de 550 Tonnes détournées de l'incinération, et environ 250 Tonnes de compost ont été produites. Nous allons continuer de doter les communes en attente de Biotivors et bien évidemment, nous restons à l'écoute des communes qui s'interrogent toujours sur le bien-fondé de ce service à l'utilisateur. Avec le concours du SYTEVOM en charge du traitement, nous progressons sur un mode de valorisation durable de nos biodéchets.

Je profite de cet édito pour remercier nos agents en charge de cette collecte, et les communes concernées de leur efficacité et de leur compréhension face aux désagréments de certains dysfonctionnements.

Comme vous pouvez le constater dans votre quotidien, le SICTOM a aussi été touché par cette hausse considérable du prix de l'énergie et des carburants. Nous devons rester très vigilants sur notre budget, et cela nous oblige à maîtriser nos dépenses de fonctionnement par l'investissement.

Nous venons d'acquiescer un nouveau local pour notre permanence de Gray, vu que nous avions un contrat de location trop onéreux. Sur ce nouveau site, nous centraliserons l'accueil des usagers, des locaux pour nos agents et notre prestataire de collecte seront créés, ainsi que des abris pour nos véhicules.

Concernant notre projet d'un nouveau pôle technique et administratif, nous nous orientons vers la réhabilitation d'une friche industrielle dans le secteur de Combeaufontaine, plutôt que d'investir dans une construction neuve. Ce projet sera plus adapté à nos besoins et permettra de mieux maîtriser notre fonctionnement. Ce sera également une opportunité pour l'Environnement et le Développement Économique local.

Tous ces projets s'inscrivent dans une orientation politique d'avenir, dans l'intérêt de la collectivité et des usagers, mais aussi, dans l'intérêt général.

TOUT SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN... JE COMPTE SUR VOUS.

LE CHIFFRE-CLÉ

552

C'est le nombre de PAV (Points d'Apports Volontaires) biodéchets en place sur le territoire du SICTOM du Val de Saône en novembre 2023.

Pour 2023, nous aurons détourné de l'incinération presque 550 tonnes de biodéchets soit 1 tonne par PAV et par an.

CES BIODÉCHETS AURONT PERMIS DE CRÉER ENVIRON 250 TONNES DE COMPOST.



ORGANISATION DES PARCOURS DE COLLECTE EN 2024



Le SICTOM, comme tout un chacun, a été frappé de plein fouet par la hausse des différents coûts : électricité, carburant, etc.

Pour limiter l'augmentation de ses coûts de fonctionnement, le SICTOM a cherché à optimiser au maximum ses parcours de collecte afin de limiter les kilomètres parcourus et les heures de service effectuées.

Notre prestataire a été chargé d'effectuer ce même travail. Ainsi, il est possible que vous constatiez des changements de calendriers entre 2023 et 2024.

PERMANENCE DE GRAY

La permanence du SICTOM du Val de Saône de Gray déménage !

Retrouvez-nous prochainement, Impasse Clément Ader, dans la ZAC GRAY SUD :



sictom
VAL DE SAÔNE

NOUVEAUX LOCAUX

Impasse Clément Ader

ANCIENS LOCAUX

LA FIN DE LA CONSIGNE pour les bouteilles plastiques



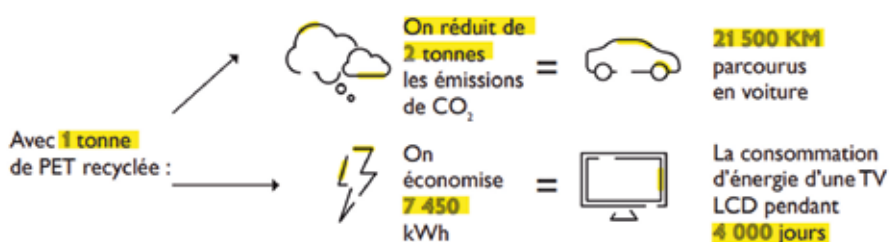
Récemment, le ministère de la Transition Écologique a repris l'initiative sur le sujet très controversé de la « consigne ».

Après des années de concertation et d'hésitation, le gouvernement a décidé de renoncer. L'ensemble des collectivités locales étaient farouchement opposé à ce dispositif qui pourrait être assimilé à un retour en arrière, voire une attaque du Service Public de Gestion des Déchets. Sur notre territoire et pour nos habitants, il s'agit d'une très bonne nouvelle.

Cela nous permet de poursuivre le travail engagé visant à atteindre l'objectif de 90% des bouteilles en plastique collectées en vue du recyclage à l'horizon 2030.

Rappelons à cet effet que c'est notre Région Bourgogne Franche-Comté qui obtient le meilleur taux national avec déjà 82 % de bouteilles recyclées.

Pour information, sur le territoire SYTEVOM, la performance de collecte sélective avec le bac jaune où vont les



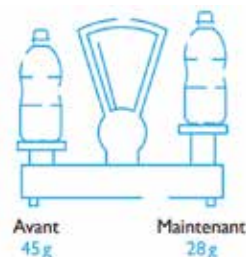
bouteilles est de 65 kg par an et par habitant, tous flux compris, soit plus de 21 000 qui sont triés à Noidans-le-Ferroux. Dans ces flux, on a collecté 2 546 tonnes d'emballages en plastiques, bouteilles comprises.

Les bouteilles en plastique sont majoritairement en P.E.T. et P.E.H.D. Aujourd'hui, le recyclage du P.E.T, celui des bouteilles transparentes, est maîtrisé à 100 % : les bouteilles sont triées puis broyées pour former des paillettes de plastique prêtes à être réutilisées.

Recycler permet de préserver les ressources de la planète (voir notre exemple ci-dessus pour nos bouteilles en P.E.T.).

Les efforts sont consentis aussi par les industriels qui utilisent la quantité juste et nécessaire pour la fabrication des emballages.

Exemple pour les bouteilles plastiques :



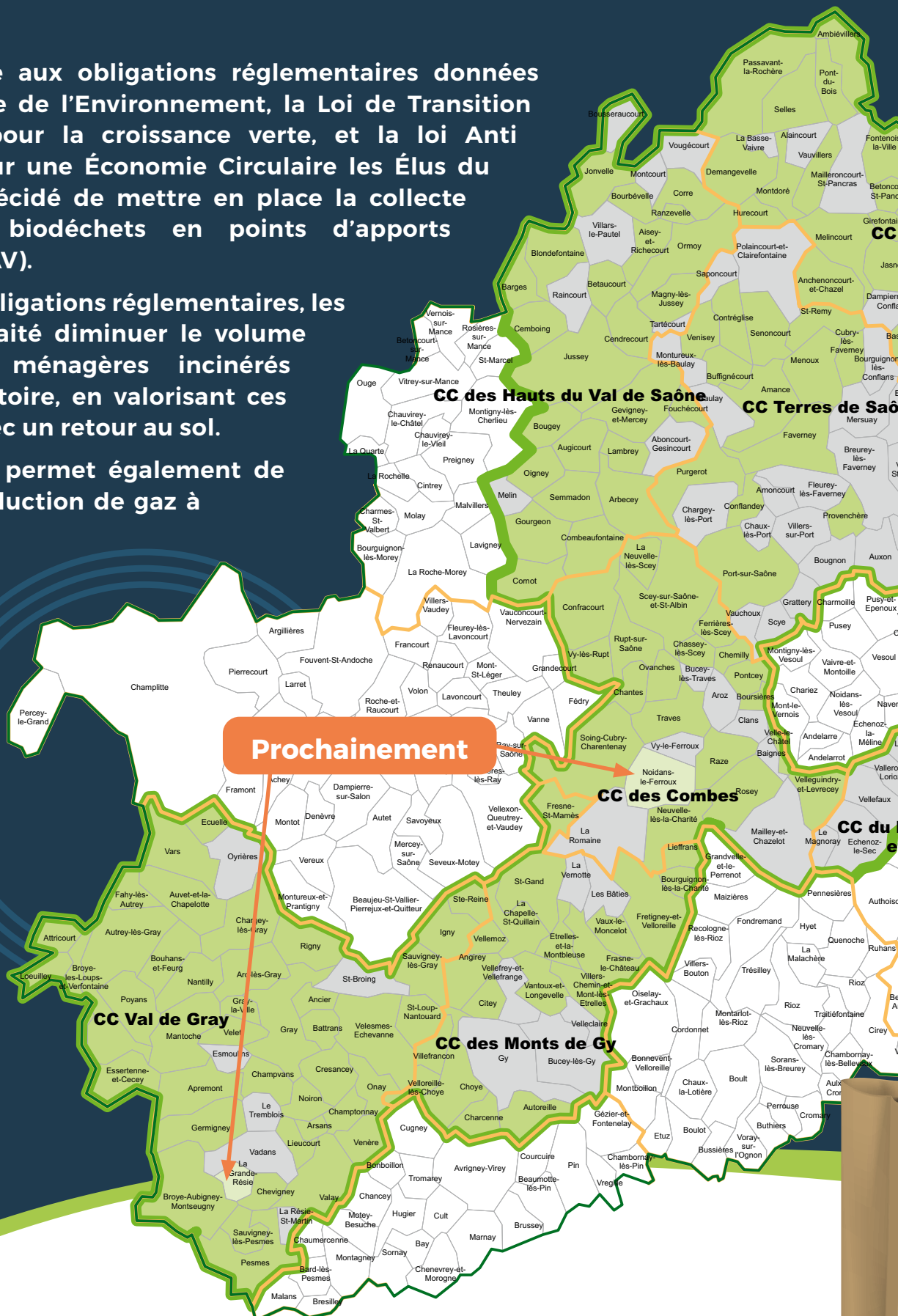
La bouteille d'eau 1,5 L a perdu 40% de son poids en 25 ans.

Sources : Rapport activité Sytevom
www.sytevom.org - Citéo.com

Pour répondre aux obligations réglementaires données par le Grenelle de l'Environnement, la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, et la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire les Élus du SICTOM ont décidé de mettre en place la collecte séparée des biodéchets en points d'apports volontaires (PAV).

Au-delà des obligations réglementaires, les Élus ont souhaité diminuer le volume des ordures ménagères incinérés sur notre territoire, en valorisant ces biodéchets avec un retour au sol.

Cette collecte permet également de réduire la production de gaz à effet de serre.



Prochainement

Pour respecter le processus de valorisation des biodéchets :

- > Stockez le paquet de sacs à l'abri de l'humidité.
- > Utilisez seulement les sacs biodégradables fournis par le SICTOM.
- > Les autres sacs **ne sont pas compatibles** avec le processus de traitement.
- > N'attendez pas pour déposer vos sacs biodéchets afin d'éviter la prolifération d'asticots à l'intérieur du PAV.

DANS QUELLE COMMUNE POUVEZ-VOUS RETROUVER LES PAV BIODÉCHETS ?



Légende

- Communes équipées d'un PAV
- Communes prochainement équipées d'un PAV
- Communes non équipées d'un PAV
- Limites des Communautés de Communes
- Limite du territoire du SICTOM



Si vous aussi vous souhaitez rejoindre l'expérience, réservez votre matériel dès maintenant :

<https://www.sictomvds.com/vos-demarches-en-ligne/demande-de-materiel-biodechets.html>

ou scannez le QR CODE ci-contre.



OÙ TROUVER VOS SACS BIODÉGRADABLES ?

SICTOM du Val de Saône

Zone Artisanale
70360 SCEY-SUR-SAÔNE
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rue des Ballastières
70320 CORBENAY
le lundi de 9h30 à 14h30

ZAC Gray Sud
70100 GRAY
les mardis et jeudis
de 9h à 12h et de 14h à 17h

CRÉEZ VOS PROPRES DÉCORATIONS DE NOËL

Réduisez votre empreinte carbone pendant les fêtes en fabriquant vos propres décorations de Noël à la maison.



1 - Découper entre 15 et 20 cercles d'une dizaine de cm de diamètre dans un journal ou un vieux livre.

2 - Coudre les cercles sur le milieu. Laisser dépasser les fils en haut et en bas.

3 - Coller en alternance au milieu puis sur les bords. Maintenez les parties collées avec des trombones ou des petites pinces.

4 - Décorer à votre guise !

DU 1^{ER} DÉCEMBRE AU 31 JANVIER 2024

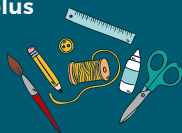
* CONCOURS *

Bulletin de participation disponible en téléchargement sur la page du jeu concours :



1 JE FABRIQUE

Je fabrique ma plus belle décoration de Noël avec des matériaux recyclables.



2 J'ENVOIE

J'envoie le résultat de mon œuvre en photo, accompagné du coupon de participation dûment complété, soit :

- par mail à info@sictomvds.com
- sur la page dédiée de notre site internet : www.sictomvds.com/accueil/concours-deco-2023.html
- par courrier à SICTOM du Val de Saône Zone Artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE

3 RÉCOMPENSE

De jolis lots à gagner !



sictom
VAL DE SAÔNE

Pour contacter le Sictom

- Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Route des Ballastières - 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30
- ZAC Gray Sud - 70100 GRAY
Horaires d'ouverture : les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

